

Le 17 février 2017

## Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale relatif à l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Régis du Coin (Loire)

Demande d'avis n°2016-ARA-AUPP-00154

Par courrier reçu par la DREAL le 15 novembre 2016, M. le Maire de Saint-Régis du Coin a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale au titre des articles R. 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

Conformément à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme, l'Autorité environnementale ne s'étant pas prononcée dans les trois mois à compter de la date de la saisine, soit le 15 février 2017, elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.